

## Avant-propos du dernier annuaire du Comité consultatif de la CECA (2001-2002)

**Légende:** L'avant-propos de l'annuaire 2001-2002 du Comité consultatif de la CECA dresse le bilan des dernières réalisations du Comité sous la présidence d'Enrico Gibellieri, dont le mandat arrive à terme le 23 juillet 2002 avec l'expiration du traité CECA.

**Source:** Comité consultatif, Annuaire, 10 Octobre 2001 - 23 Juillet 2002, Président Enrico Gibellieri. Luxembourg: Communauté européenne du charbon et de l'acier - Secrétariat du Comité consultatif, 2001-2002.

**Copyright:** (c) Comité consultatif de la CECA

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/avant\\_propos\\_du\\_dernier\\_annuaire\\_du\\_comite\\_consultatif\\_de\\_la\\_ceca\\_2001\\_2002-fr-3b8265c5-431a-483e-8191-51c406ba64f7.html](http://www.cvce.eu/obj/avant_propos_du_dernier_annuaire_du_comite_consultatif_de_la_ceca_2001_2002-fr-3b8265c5-431a-483e-8191-51c406ba64f7.html)

**Date de dernière mise à jour:** 24/10/2012

## Avant-propos du dernier annuaire du Comité consultatif de la CECA (2001-2002)

La présidence d'Enrico Gibellieri a débuté le 10 octobre 2001 et s'est achevée le 23 juillet 2002, avec l'expiration du traité CECA.

Enrico Gibellieri a donc été le dernier président du Comité consultatif CECA, l'unique institution de la CECA existant encore sous sa forme d'origine. C'est pour cette raison que le Comité consultatif s'est vu confier le rôle historique de représenter l'ensemble de la CECA lors des cérémonies marquant l'expiration du traité instituant cette Communauté.

Le dernier acte officiel du Comité consultatif a été en fait l'adoption d'une résolution sur l'héritage de la Communauté économique du charbon et de l'acier, publiée au Journal officiel le 24 juillet 2002.

L'importance et la portée de cette dernière présidence ont été affirmées très clairement dès le début par le président. Au terme de cette présidence, on peut affirmer avec une légitime fierté que le Comité consultatif est véritablement parvenu à réaliser trois objectifs essentiels.

Premièrement, il a reçu l'assurance que les activités de recherche dans le domaine de l'acier et du charbon pourraient continuer sans interruption après le 23 juillet, même si le traité de Nice n'entraîne pas en vigueur. Les États membres ont adopté une décision intergouvernementale prévoyant que toutes les activités de recherche dans le secteur du charbon et de l'acier se poursuivraient sans interruption, sous la conduite de la Commission européenne. À cet égard, il convient de souligner que les mesures appropriées ont été prises en temps utile par le président, au nom du Comité, avec les présidents du Conseil de l'UE.

Deuxièmement, les négociations ont été achevées et la création d'une "Commission consultative du charbon et de l'acier et des mutations industrielles", composée en partie d'anciens membres du Comité consultatif CECA, a été assurée au sein du Comité économique et social. Sa structure et son programme de travail ont été arrêtés avec le Comité économique et social.

Le Comité consultatif CECA a déterminé les critères selon lesquels la sélection devait être effectuée et, sur la base de propositions transmises par les associations européennes concernées, il a établi la liste des membres effectifs et suppléants relevant de sa compétence. Après en avoir été dûment informée, la Commission européenne a proposé une modification du budget de TUE, acceptée ensuite par le Conseil et le Parlement européen, de façon à ce que les coûts de cette nouvelle structure puissent dorénavant être supportés par le Comité économique et social. La première réunion de cette Commission consultative devrait se dérouler au plus tard en novembre 2002.

Troisièmement, les cérémonies à l'occasion de l'expiration du traité CECA ont été en même temps dignes et remarquables au niveau institutionnel et politique. Elles ont débuté le 26 mars à Marcinelle par un hommage rendu aux mineurs décédés lors de l'accident de 1956, offrant ainsi l'occasion d'honorer l'ensemble des travailleurs des secteurs du charbon et de l'acier victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Le 27 juin, la dernière session solennelle du Comité consultatif s'est déroulée en présence de S.A.R. le Grand-Duc Henri de Luxembourg et a été marquée par des discours prononcés par les représentants des principales institutions européennes. Le Président de la République italienne, M. Carlo Azeglio Ciampi, a rendu hommage au Comité consultatif CECA en lui accordant une audience en son bureau de Rome le 16 juillet. Les cérémonies se sont achevées à Bruxelles le 23 juillet, jour de l'expiration du traité CECA. Le drapeau de la CECA a été descendu par le Président Gibellieri, puis a été remis au Président Prodi, qui se trouvait à ses côtés.

Le drapeau de l'Union européenne a ensuite été hissé: la CECA a cessé d'exister, elle a apporté une large contribution à la paix et à la prospérité, elle a permis à l'Union européenne d'exister et elle est la mémoire historique de l'Europe. Elle est la racine sur laquelle l'idéal européen s'est développé et continuera, demain, à se développer.